

Sommaire

1. Evolution et structure de la population

- 1.1. Evolution annuelle 2014-2019
- 1.2. Population des moins de 20 ans
- 1.3. Population des 60 ans ou plus
- 1.4. Taux de dépendance économique
- 1.5. Lieu de naissance
- 1.6. Résidence antérieure en 2014

2. Activité

- 2.1. Taux d'activité des 15-64 ans
- 2.2. Taux d'emploi par sexe
- 2.3. Taux de chômage
- 2.4. Catégories socioprofessionnelles
- 2.5. Emplois du secteur public
- 2.6. Secteurs d'activité
- 2.7. Bassins d'emploi et navettes domicile-travail
- 2.8. Travail saisonnier et statut d'emploi

3. Diplômes - Langues - Communauté

- 3.1. Les non ou peu diplômés
- 3.2. Les diplômés de l'enseignement supérieur
- 3.3. Langues kanak
- 3.4. Population vivant en tribu et répartition par communauté
- 3.5. Etat matrimonial des 15 ans et plus

4. Ménages - Equipement

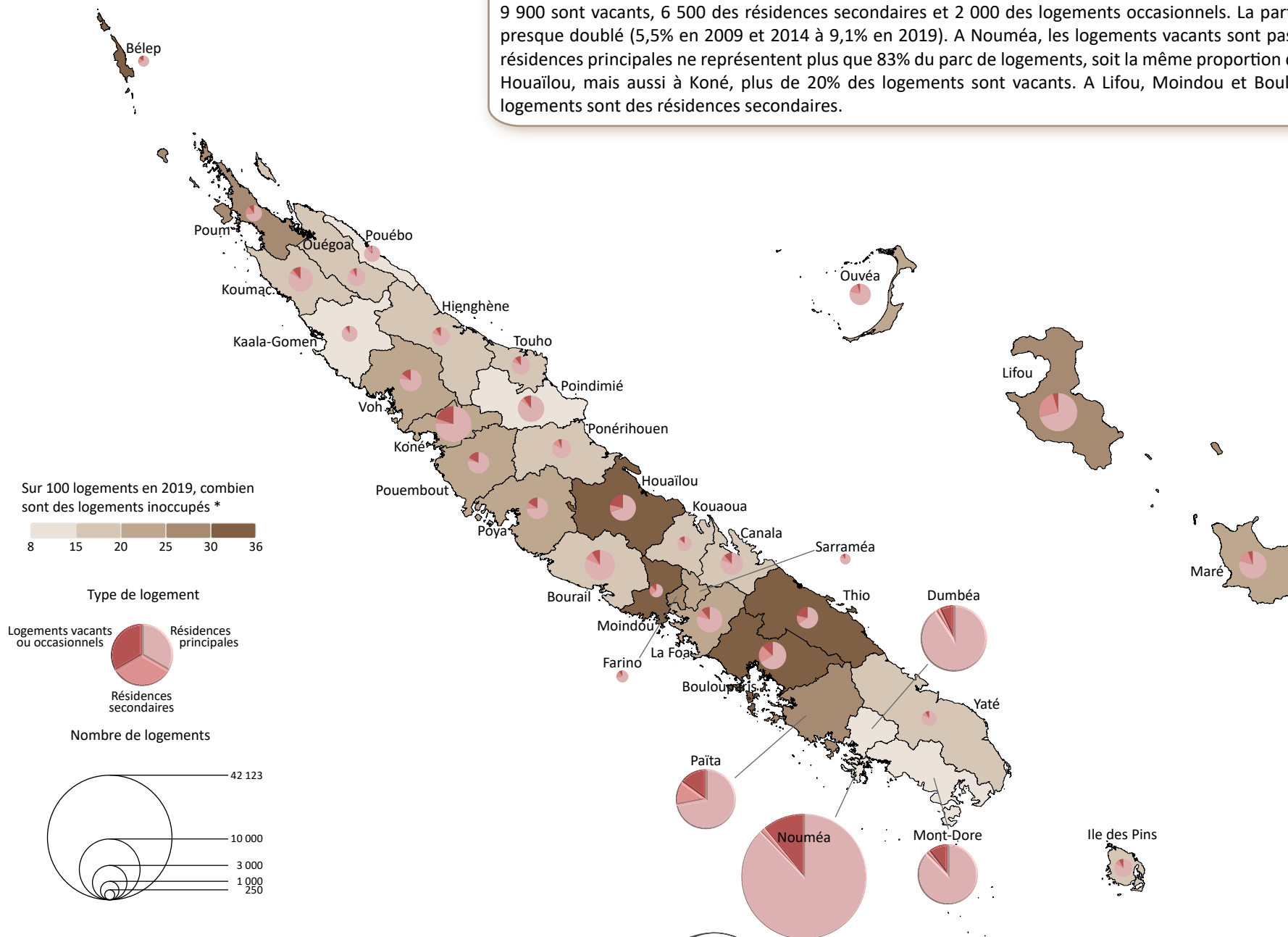
- 4.1. Taille du ménage
- 4.2. Composition des ménages
- 4.3. Equipement automobile
- 4.4. Ménages ayant accès à Internet
- 4.5. Equipement électro-ménager

5. Logement

- 5.1. Logements inoccupés
- 5.2. L'habitat collectif
- 5.3. Ménages propriétaires
- 5.4. Logements récents
- 5.5. Densité et superficie des logements
- 5.6. Réseau d'électricité
- 5.7. Réseau d'eau
- 5.8. Installations sanitaires

Près d'un logement sur dix est vacant

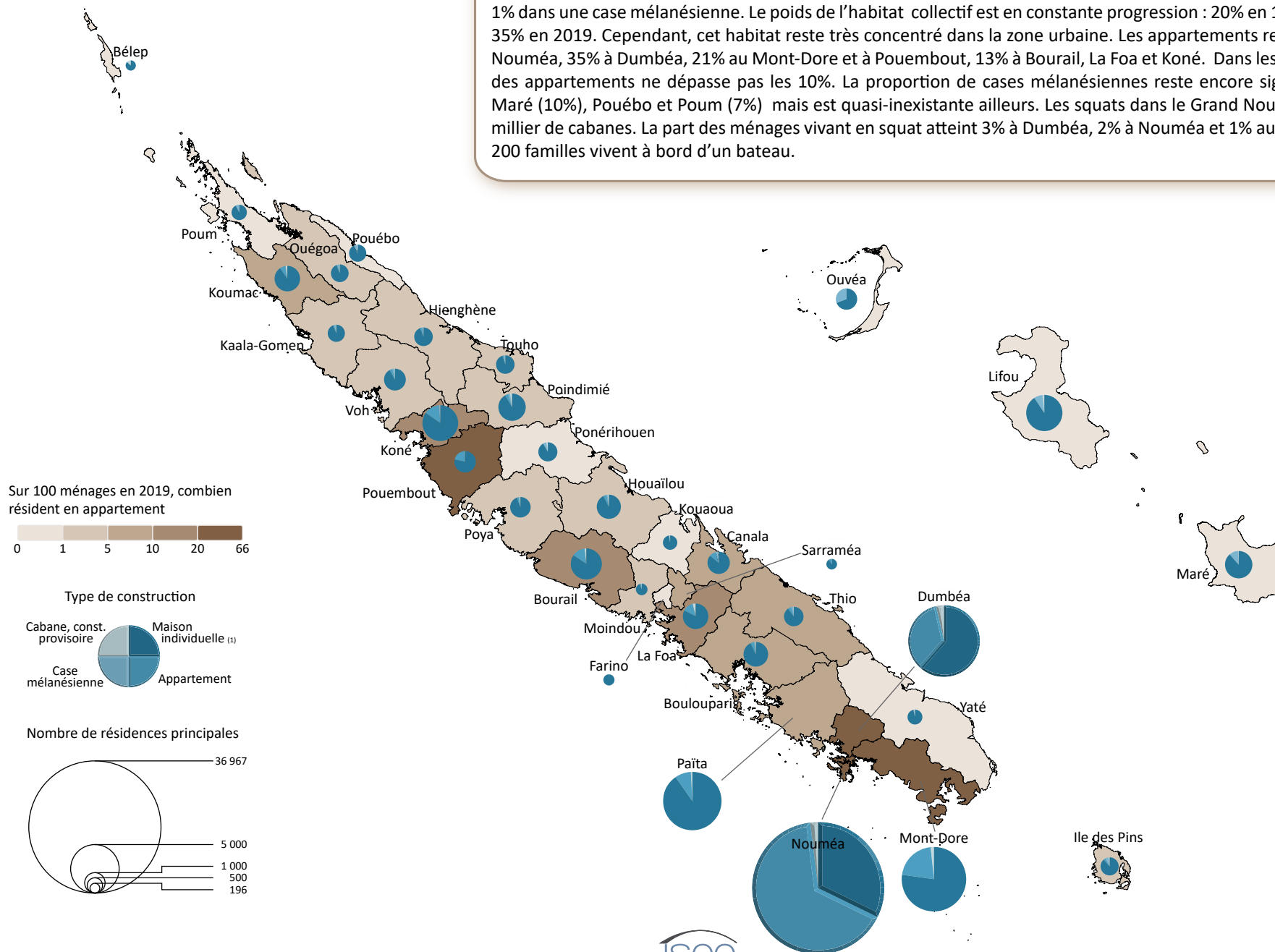
En 2019, la Nouvelle-Calédonie compte 109 200 logements au lieu de 97 000 en 2014 et 82 000 en 2009 : 90 800 sont occupés, 9 900 sont vacants, 6 500 des résidences secondaires et 2 000 des logements occasionnels. La part des logements vacants a presque doublé (5,5% en 2009 et 2014 à 9,1% en 2019). A Nouméa, les logements vacants sont passés de 2 000 à 4 000. Les résidences principales ne représentent plus que 83% du parc de logements, soit la même proportion qu'en métropole. A Thio et Houaïlou, mais aussi à Koné, plus de 20% des logements sont vacants. A Lifou, Moindou et Boulouparis, plus de 20% des logements sont des résidences secondaires.



* résidences secondaires, logements vacants ou occasionnels

Plus d'un tiers des ménages vit en appartement

En 2019, 61% des ménages vivent dans une maison individuelle, 35% en appartement, 2% dans une construction provisoire et 1% dans une case mélanésienne. Le poids de l'habitat collectif est en constante progression : 20% en 1996, 28% en 2009 et donc 35% en 2019. Cependant, cet habitat reste très concentré dans la zone urbaine. Les appartements représentent 66% du parc à Nouméa, 35% à Dumbéa, 21% au Mont-Dore et à Pouembout, 13% à Bourail, La Foa et Koné. Dans les autres communes, la part des appartements ne dépasse pas les 10%. La proportion de cases mélanésiennes reste encore significative à Ouvéa (30%), Maré (10%), Pouébo et Poum (7%) mais est quasi-inexistante ailleurs. Les squats dans le Grand Nouméa regroupent plus d'un millier de cabanes. La part des ménages vivant en squat atteint 3% à Dumbéa, 2% à Nouméa et 1% au Mont-Dore. Enfin, plus de 200 familles vivent à bord d'un bateau.

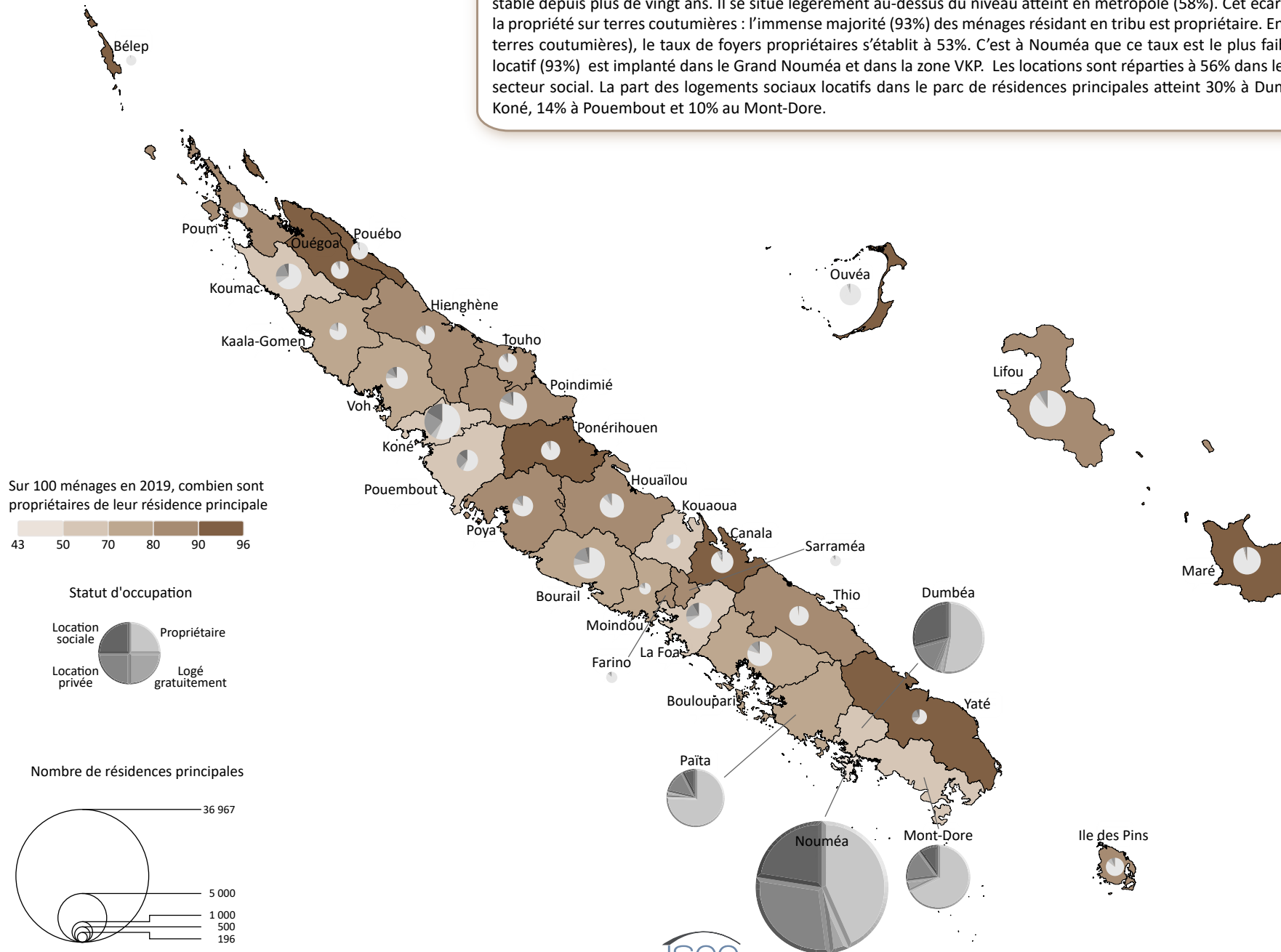


(1) y compris les bateaux



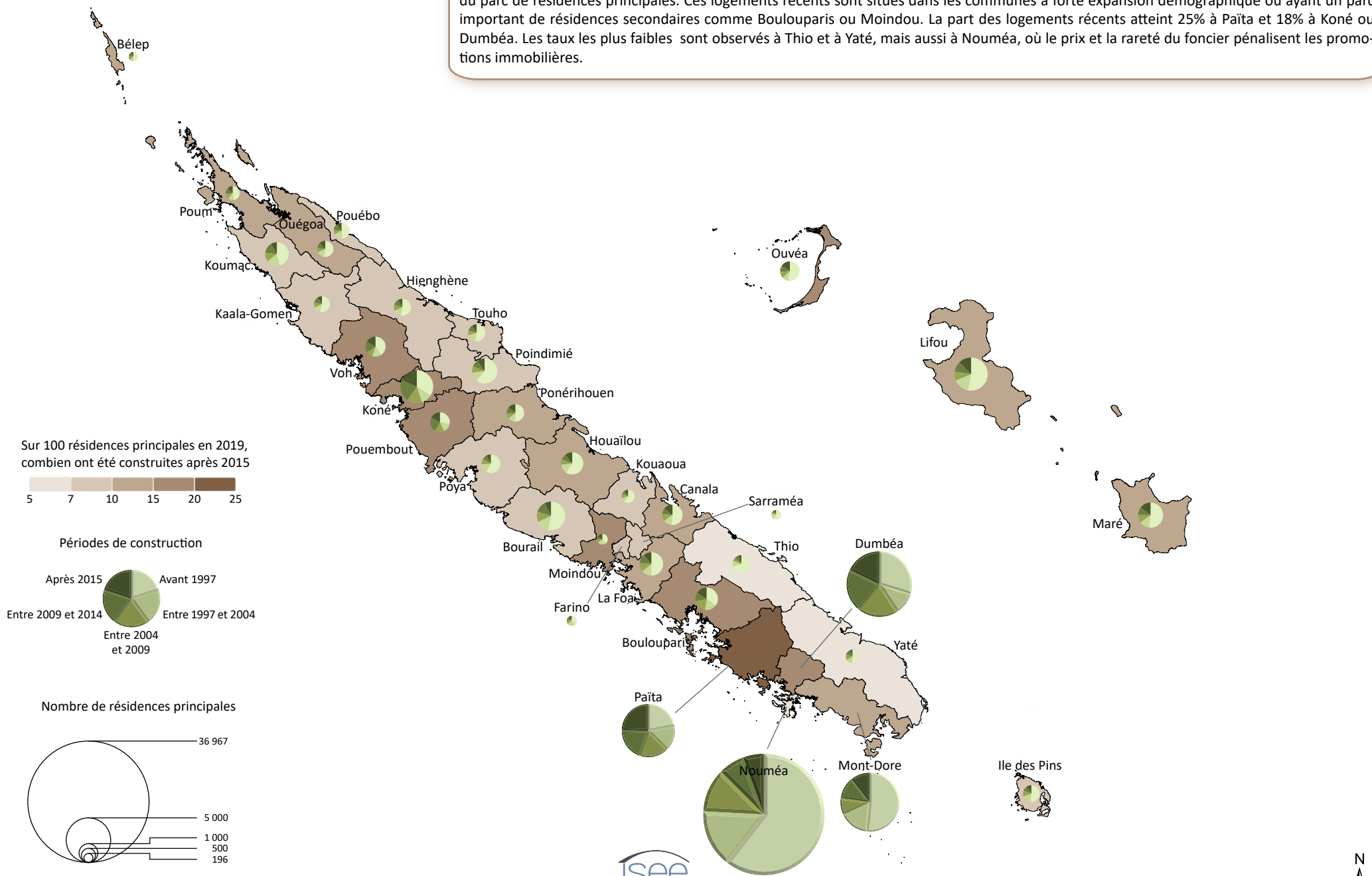
Trois ménages sur cinq sont propriétaires

En 2019, 60% des ménages sont propriétaires, 35% sont locataires et 5% sont logés gratuitement. Le taux de ménages propriétaires reste stable depuis plus de vingt ans. Il se situe légèrement au-dessus du niveau atteint en métropole (58%). Cet écart est dû à l'aspect collectif de la propriété sur terres coutumières : l'immense majorité (93%) des ménages résidant en tribu est propriétaire. En zone urbaine ou rurale (hors terres coutumières), le taux de foyers propriétaires s'établit à 53%. C'est à Nouméa que ce taux est le plus faible (43%). L'essentiel du parc locatif (93%) est implanté dans le Grand Nouméa et dans la zone VKP. Les locations sont réparties à 56% dans le secteur privé et 44% dans le secteur social. La part des logements sociaux locatifs dans le parc de résidences principales atteint 30% à Dumbéa, 22% à Nouméa, 16% à Koné, 14% à Pouembout et 10% au Mont-Dore.

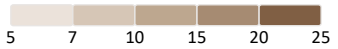


Un logement sur 10 construit depuis 2015

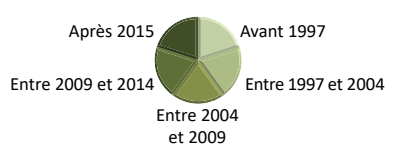
Plus de la moitié des logements ont été construits avant l'année 2000 et les logements les plus récents, construits après 2014, représentent 11% du parc de résidences principales. Ces logements récents sont situés dans les communes à forte expansion démographique ou ayant un parc important de résidences secondaires comme Boulouparis ou Moindou. La part des logements récents atteint 25% à Païta et 18% à Koné ou Dumbéa. Les taux les plus faibles sont observés à Thio et à Yaté, mais aussi à Nouméa, où le prix et la rareté du foncier pénalisent les promotions immobilières.



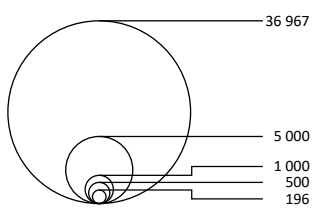
Sur 100 résidences principales en 2019, combien ont été construites après 2015



Périodes de construction

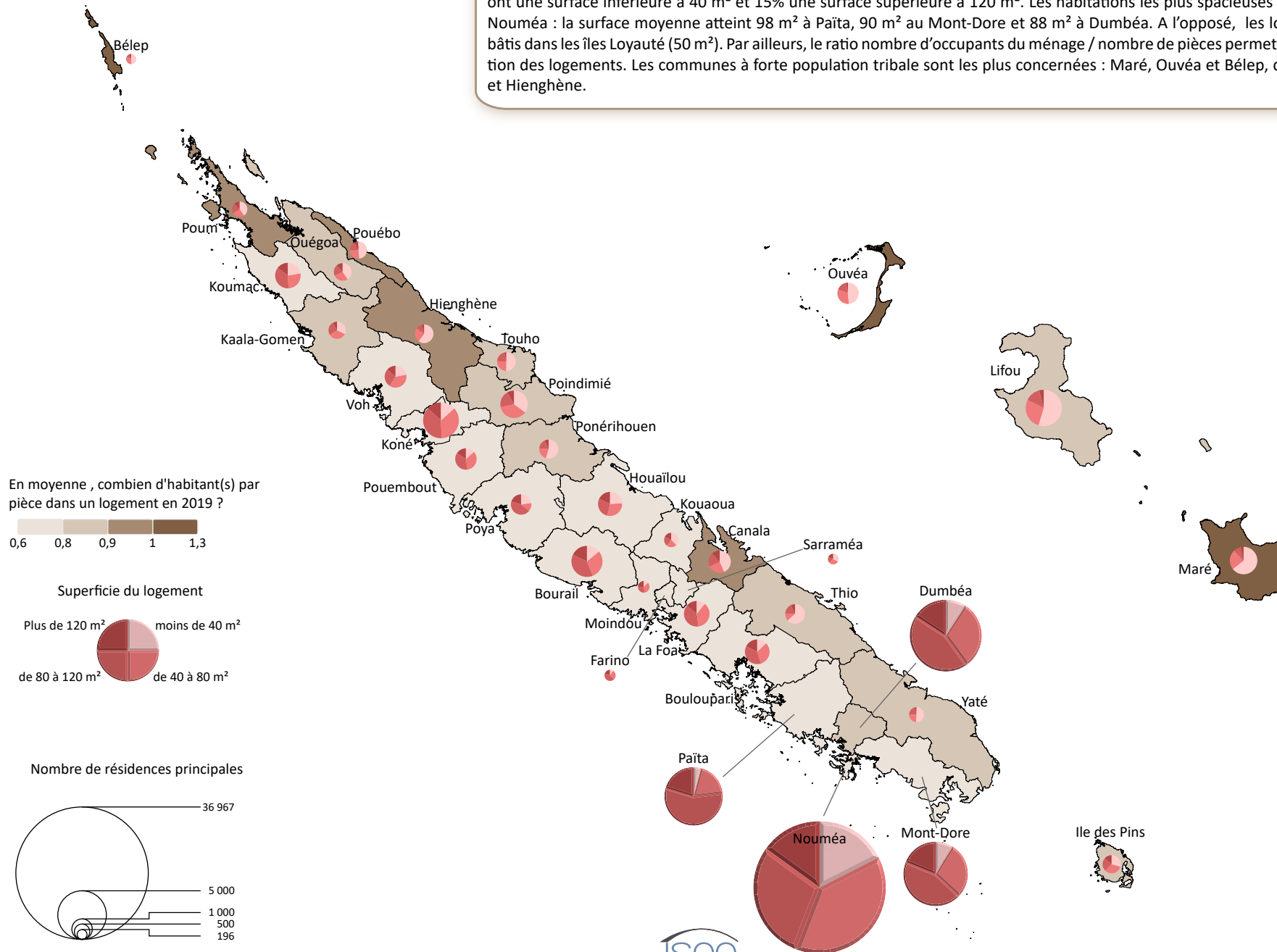


Nombre de résidences principales



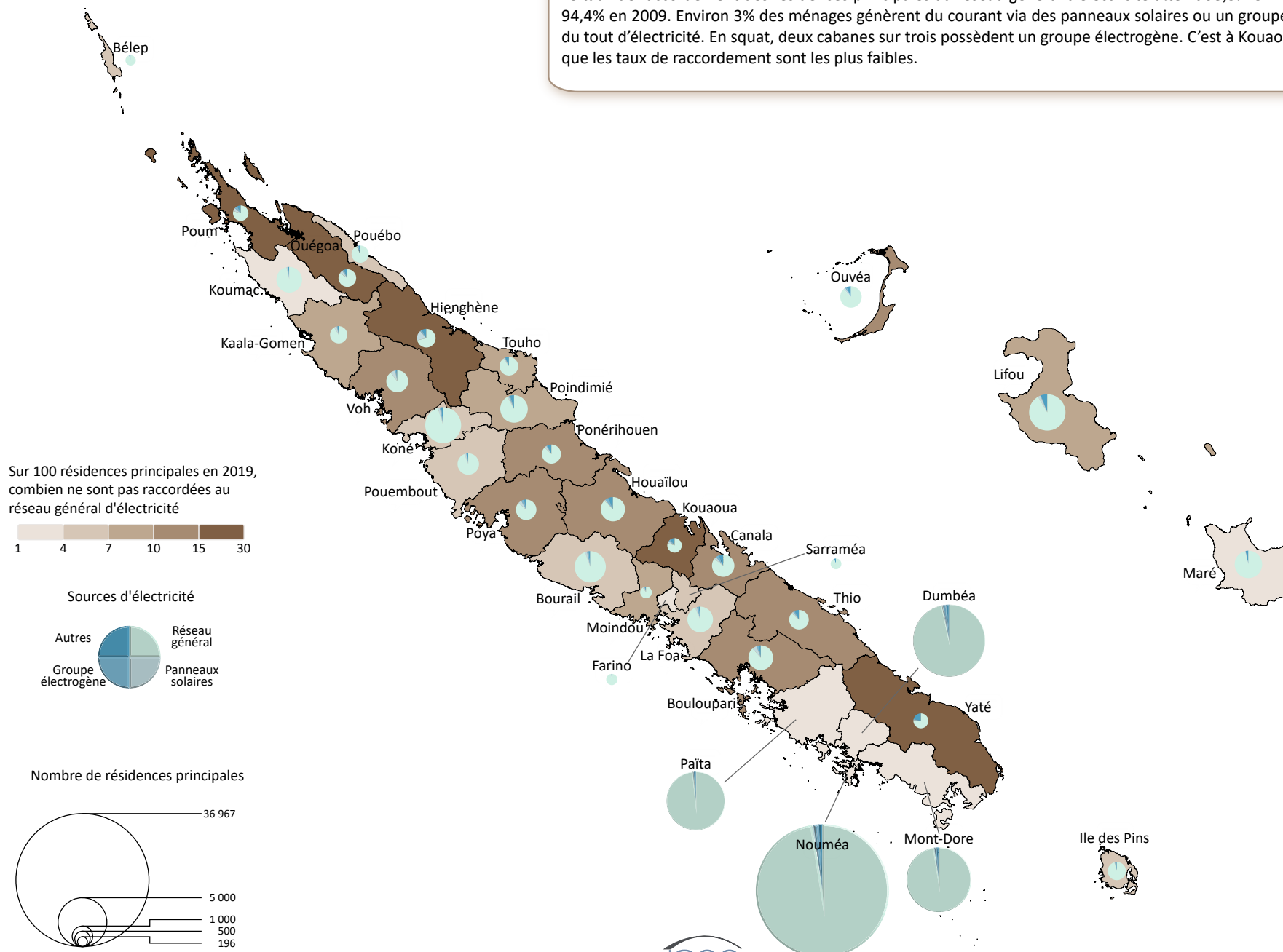
Un logement sur sur cinq mesure moins de 40 m²

La superficie moyenne d'un logement en 2019 est d'environ 80 m², 88 m² pour une maison et 67 m² pour un appartement. 20% des logements ont une surface inférieure à 40 m² et 15% une surface supérieure à 120 m². Les habitations les plus spacieuses sont situées en périphérie de Nouméa : la surface moyenne atteint 98 m² à Païta, 90 m² au Mont-Dore et 88 m² à Dumbéa. A l'opposé, les logements les plus exigus sont bâtis dans les îles Loyauté (50 m²). Par ailleurs, le ratio nombre d'occupants du ménage / nombre de pièces permet d'appréhender la sur-occupation des logements. Les communes à forte population tribale sont les plus concernées : Maré, Ouvéa et Bélep, devant Pouébo, Canala, Poum et Hienghène.



Un ménage sur vingt n'est pas raccordé au réseau d'électricité

Le taux de raccordement des résidences principales au réseau général d'électricité atteint 95,3% en 2019 contre 83,2% en 1989 et 94,4% en 2009. Environ 3% des ménages génèrent du courant via des panneaux solaires ou un groupe électrogène et 2% n'ont pas du tout d'électricité. En squat, deux cabanes sur trois possèdent un groupe électrogène. C'est à Kouaoua, Poum, Yaté et Hienghène que les taux de raccordement sont les plus faibles.



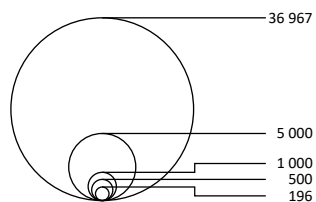
Sur 100 résidences principales en 2019, combien ne sont pas raccordées au réseau général d'électricité



Sources d'électricité

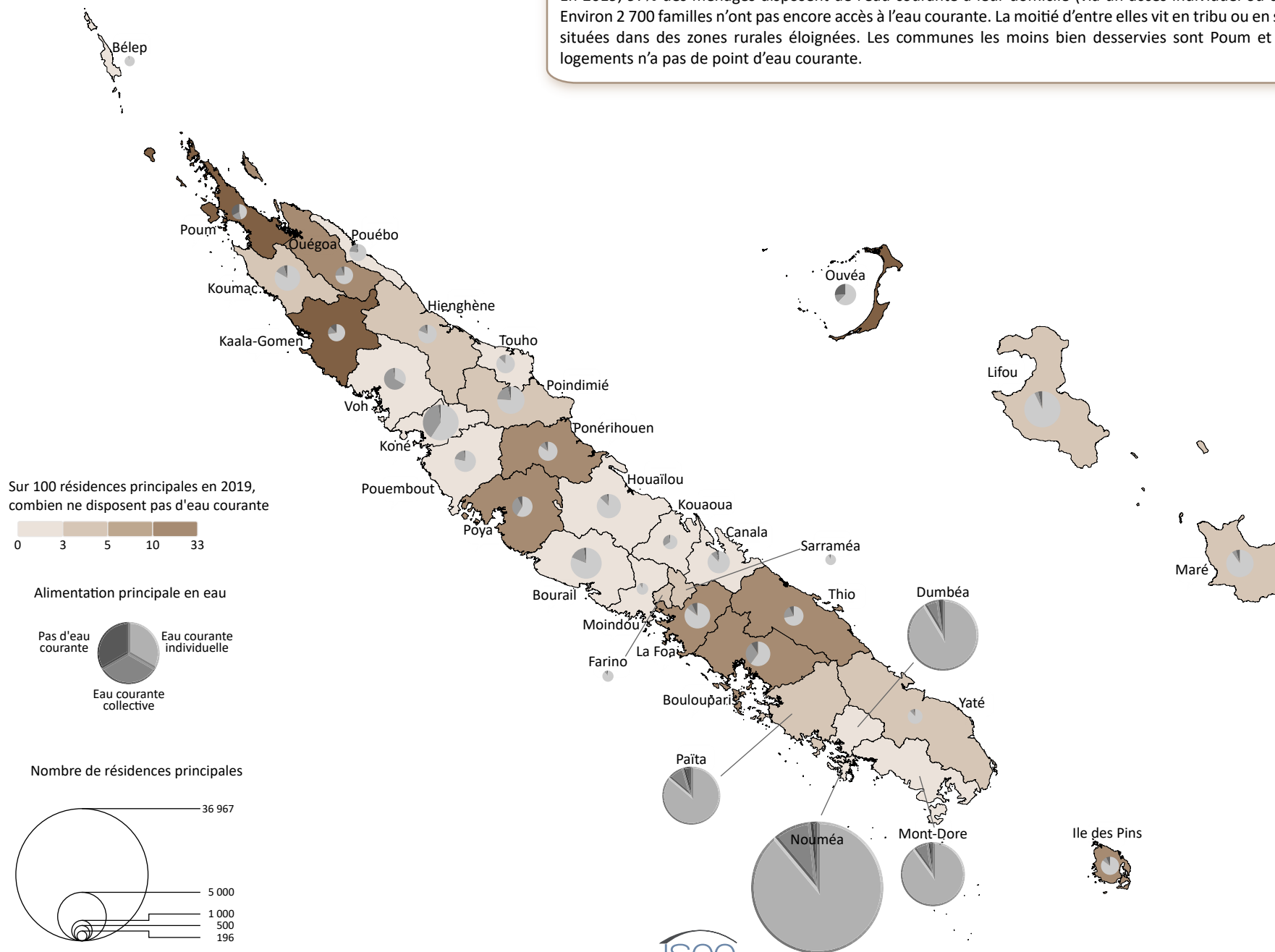


Nombre de résidences principales



97% des ménages ont accès à l'eau courante

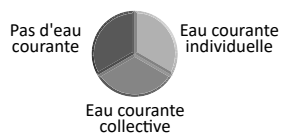
En 2019, 97% des ménages disposent de l'eau courante à leur domicile (via un accès individuel ou collectif) contre 90% en 1989. Environ 2 700 familles n'ont pas encore accès à l'eau courante. La moitié d'entre elles vit en tribu ou en squat. Les autres sont souvent situées dans des zones rurales éloignées. Les communes les moins bien desservies sont Poum et Ouvéa : plus d'un quart des logements n'a pas de point d'eau courante.



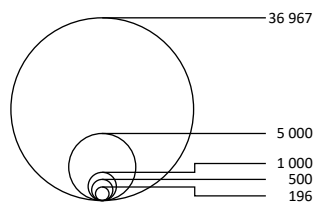
Sur 100 résidences principales en 2019, combien ne disposent pas d'eau courante



Alimentation principale en eau

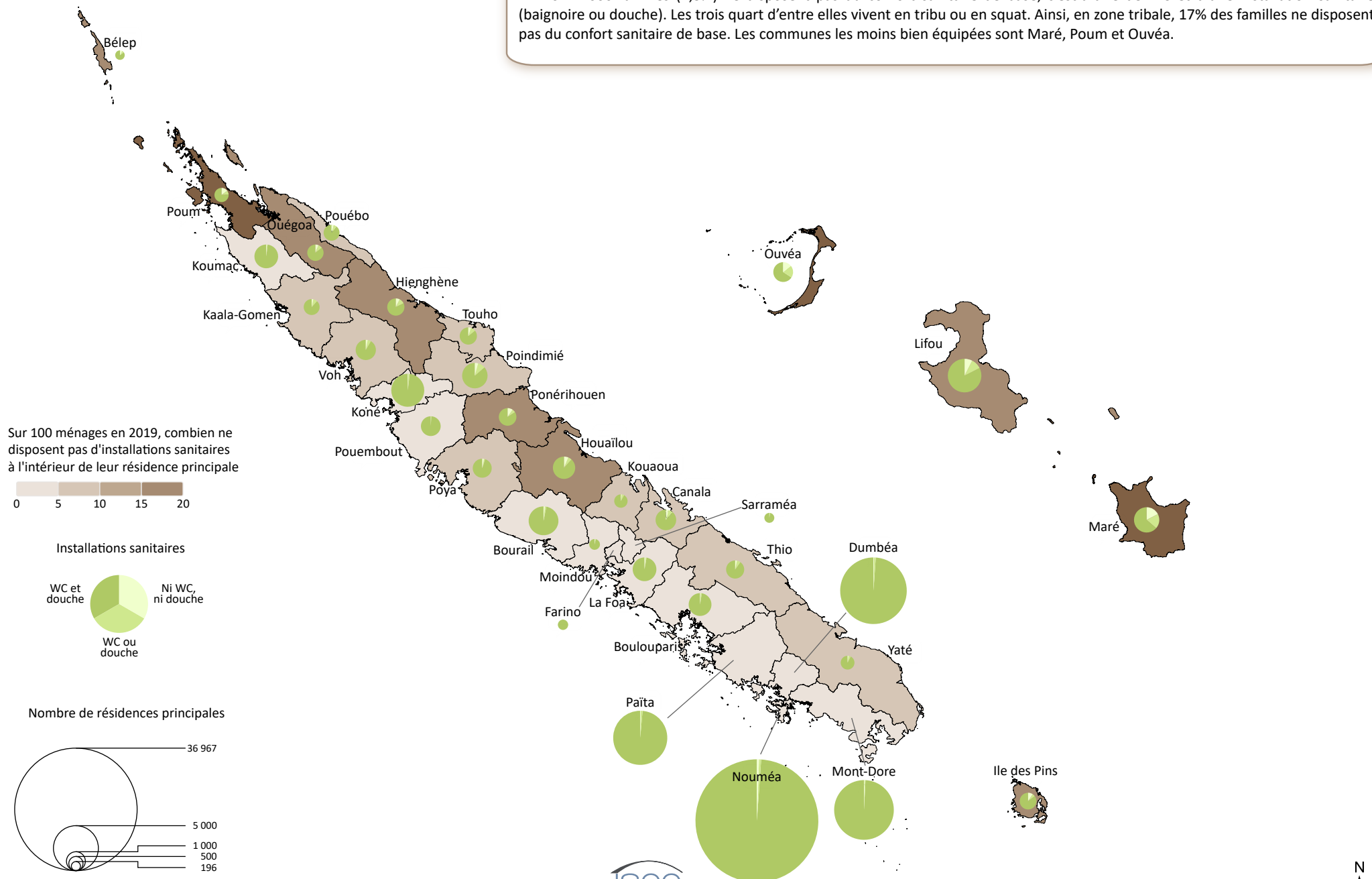


Nombre de résidences principales

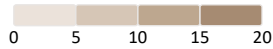


4% des ménages sans confort sanitaire de base

Environ 4 000 familles (4,3%) ne disposent pas du confort sanitaire de base, c'est-à-dire de WC et d'une installation sanitaire (baignoire ou douche). Les trois quart d'entre elles vivent en tribu ou en squat. Ainsi, en zone tribale, 17% des familles ne disposent pas du confort sanitaire de base. Les communes les moins bien équipées sont Maré, Poum et Ouvéa.



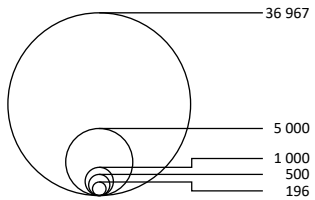
Sur 100 ménages en 2019, combien ne disposent pas d'installations sanitaires à l'intérieur de leur résidence principale



Installations sanitaires



Nombre de résidences principales



Actif ayant un emploi : personne qui déclare exercer une profession, salariée ou non, même à temps partiel. Sont également classés sous cette rubrique les personnes qui aident un membre de leur famille (même sans rémunération), les apprentis sous contrat et les stagiaires rémunérés.

Catégorie socioprofessionnelle : classe de la population selon une synthèse de la profession (ou de l'ancienne profession), de la position hiérarchique et du statut (salarié ou non). La plus agrégée comprend 8 groupes socioprofessionnels : agriculteurs et pêcheurs exploitants, artisans-commerçants et chefs d'entreprise, cadres et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires, employés, ouvriers, retraités et autres personnes sans activités professionnelles.

Chômeur : au sens du recensement, personne ayant déclaré explicitement faire des démarches pour trouver du travail, qu'elle soit inscrite ou non à un organisme de recherche d'emploi.

Densité de population : rapport de la population d'un territoire à sa superficie. S'exprime en habitants par km².

Etat matrimonial légal : désigne la situation conjugale d'une personne au regard de la loi (célibataire, mariée, veuve, divorcée). L'union libre ou la liaison par un Pacs (pacte civil de solidarité) ne constituent pas un état matrimonial légal.

Espérance de vie : représente la durée de vie moyenne (autrement dit l'âge moyen au décès) d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge.

Famille monoparentale : comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant).

Indicateur conjoncturel de fécondité : mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

Lieu de travail : zone géographique (commune ou quartier) où une personne exerce son activité professionnelle. Certaines personnes exerçant des professions bien déterminées (telles que chauffeur-routier, hôteesse de l'air, VRP, maçon, etc) les amenant à se déplacer plus ou moins fréquemment pour leur travail sont, par convention, considérées comme travaillant dans leur commune de résidence.

Logement : on distingue les résidences principales, les logements vacants (disponibles pour la vente ou la location, neufs achevés mais non encore occupés), les logements occasionnels (utilisés une partie de l'année pour des raisons professionnelles) et les résidences secondaires (utilisés pour les week-ends, les loisirs ou les vacances).

Ménage : désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales. Les personnes vivant en collectivité (foyers de travailleurs, maisons de retraite, pensionnats, résidences universitaires, maisons de détention, ...) sont considérées comme vivant hors ménage.

Ménage complexe : ménage qui n'est ni une personne seule, ni un couple (avec ou sans enfants), ni une famille monoparentale. Ces ménages sont qualifiés de complexes dans la mesure où le type de lien (lien de parenté, liens amicaux, etc) peut être très variable entre les personnes ; ils comportent notamment les ménages au sein desquels cohabitent plusieurs générations, ainsi que les personnes vivant en colocation.

Période d'achèvement de la construction : la période considérée est la période d'achèvement de la construction de la maison ou de l'immeuble abritant le logement, telle qu'elle a été déclarée par ses occupants lors de la collecte du recensement. Si les différentes parties du logement ne sont pas de la même époque, il s'agit de la période d'achèvement de la partie habitée la plus importante.

Personne de référence : est déterminée à partir de la structure familiale du ménage et des caractéristiques des individus qui le composent :

- si le ménage compte une seule personne, cette dernière est la personne de référence,
- si le ménage compte deux personnes : si elles sont de sexe différent et identifiées comme formant un couple, l'homme est la personne de référence ; sinon la personne de référence est la personne active la plus âgée, ou si aucune des deux n'est active, la personne la plus âgée,
- si le ménage compte trois personnes ou plus : si un couple formé d'un homme et d'une femme est identifié, l'homme du couple est la personne de référence ; sinon la personne de référence est la personne active la plus âgée, ou si aucune des trois personnes considérées n'est active, la personne la plus âgée.

Population active : comprend la population ayant un emploi (ou population active occupée) et les chômeurs.

Population inactive : regroupe les personnes qui ne sont ni en emploi ni au chômage ; elle comprend les élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés, les retraités, les personnes au foyer et les personnes en incapacité de travailler.

Résidence antérieure : il s'agit du lieu de résidence 5 ans avant le recensement de 2009. Les personnes concernées sont donc âgées de 5 ans ou plus. Parmi ces personnes, on distingue celles qui habitaient dans le même logement, dans un autre logement de la même commune, dans une autre commune (en ou hors de la Nouvelle-Calédonie).

Résidence principale : logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage. L'aspect du bâti permet de définir plusieurs types de construction : la maison individuelle, l'appartement, la case mélanésienne, l'habitation précaire (principalement les « cabanes » dans les « squats ») et le bateau.

Secteur d'activité : un secteur regroupe des entreprises de fabrication, de commerce ou de service qui ont la même activité principale, au regard de la nomenclature d'activités française (NAF 2008 rev. 2). Les principaux secteurs présentés sont l'agriculture et la pêche (secteur primaire), les industries manufacturières et la construction (secteur secondaire) et les services (secteur tertiaire), qu'ils soient marchands (transports, commerce, activités immobilières et financières etc) ou non marchands (administration, enseignement, santé, action sociale).

Statut d'occupation du logement : définit les situations juridiques des ménages concernant l'occupation de leur résidence principale. On distingue trois statuts principaux :

- le statut de propriétaire s'applique aux ménages propriétaires, copropriétaires et accédant à la propriété,
- le statut de locataire ou sous-locataire s'applique aux ménages acquittant un loyer, quel que soit le type de logement qu'ils occupent (logement loué vide ou loué meublé, chambre d'hôtel s'il s'agit de la résidence principale du ménage) ; le secteur social regroupe les locations à loyer modéré gérées par des organismes tels que la SIC (Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie), le FSH (Fonds Social de l'Habitat) ou la SEM Agglo,
- le statut de logé gratuitement s'applique aux ménages qui ne sont pas propriétaires de leur logement et qui ne paient pas de loyer (exemple : personnes logées gratuitement chez des parents, des amis, leur employeur, ...).

Statut professionnel : la notion de statut professionnel s'applique à la population active ayant un emploi et permet de distinguer les salariés des non-salariés (travailleurs indépendants, personnes travaillant à leur compte, chefs d'entreprise salariés, exploitants agricoles, artisans, commerçants, professions libérales). Les salariés regroupent les salariés du secteur privé et ceux de la fonction publique (État, collectivités locales ou territoriales, fonction publique hospitalière).

Taux d'activité : rapport entre le nombre d'actifs (actifs ayant un emploi et chômeurs) et la population totale correspondante.

Taux de chômage : part des chômeurs dans la population active.

Taux de dépendance économique : le ratio de dépendance est égal au nombre de personnes « d'âge inactif » (c'est-à-dire de moins de 15 ans ou de plus de 64 ans) pour 100 personnes « d'âge actif » (compris entre 15 et 64 ans).

Taux d'emploi : rapport du nombre de personnes ayant un emploi et la population totale correspondante.

Taux de natalité : rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale moyenne de l'année.